



Mairie de Lachy

51120

Tel : 0326805897

mairielachy@orange.fr

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DES CLOS

Le Maire de Lachy

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre 1 - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande d'arrêté de circulation de la société SARL CATOLICOT

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, et des usagers de la voie, il est nécessaire d'interdire la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement interdite sur la Rue des Clos. Une déviation pour les 2 sens de circulation, se fera par la Ruelle à Brebis et la Route des Epées. Cette réglementation sera applicable du mercredi 10 novembre 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Les riverains seront autorisés à circuler en respectant la signalisation de chantier et en accord avec l'intervenant.

ARTICLE 2

La signalisation sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle, sera mise en place au droit et aux abords du chantier, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin des travaux par les soins de la société SARL CATOLICOT, représentée par Mr Thierry CATOLICOT.

ARTICLE 3

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur et affiché à chaque extrémité du chantier.